

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungo
Poste d'attaché Rwamagana.-

Rwamagana, le 20 Juin 1959.-

O Bject :

No 243 /Just.1/02/DC.-

AFF.: HAMDUN BIN ABBALLAH
ZAKWANI.-



le
a/

à Monsieur le Constitut du Procureur du Roi
à

M. CRAEMER

comme je l'aurai fait,

En référant votre lettre N° 3731/RMP.12165/G
du 28 mai 1959, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance ce qui suit:
Le Hamdun bin Abdallah Zakwani ne possède pas de biens à
Rwamagana.
Il n'a pas de compagnie - n'a pas de travail ni de salaire
réguier.
Il y a possible qu'il possède quelques objets dans valeurs
dans sa hutte où il habite et je vous demande de m'envoyer
un mandat de perquisition pour vérifier éventuellement.-

Cet homme vice de réparation de montres et
toutes autres limides qu'il envoie un peu pour les
commerçants.-

L'Officier de Police judiciaire
J. DE CRAEMER

A.R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali , le 28 mai 1959
de

(*) N° 2721 /RMP I2I65/Go

Réf. n° :

Annexe : néant

Bijlage

Objet :
Voorwerp : 2815 |

Aff. HAMDUN BIN ABDALLAH ZAKWANI

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
DE CRAEMER
K I B U M E . U . -

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me dresser un état complet des biens du nommé Hamdun bin Abdallah Zakwani fils de Abdallah bin Hamed Zakwani (ev) et de Salima (ev) résidant à Rwanagan.

Le sieur Hamdun travaille-t-il? a-t-il un salaire régulier?

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
J. GOFFIN.—